



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 3^E TRIMESTRE 2022



→ 

Au 3^e trimestre 2022, on compte environ 319 430 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION EST EN REcul DE

2,7%

SUR UN AN

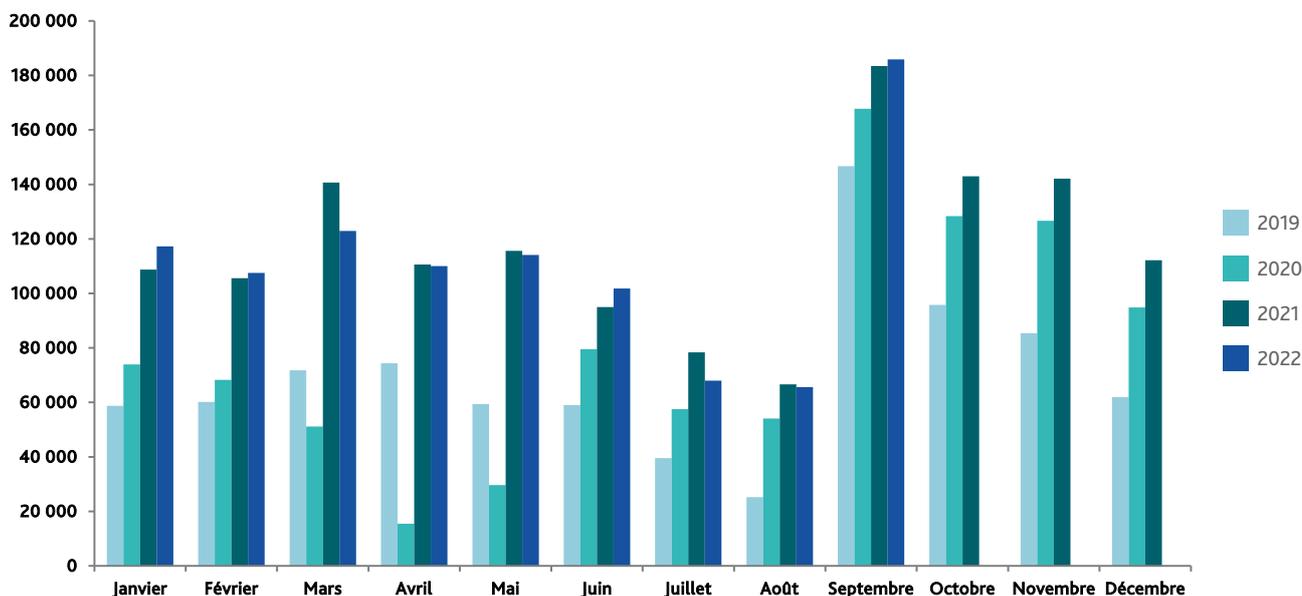
Le nombre des entrées en formation s'établit à 319 430 au 3^e trimestre 2022, en recul de 2,7% sur un an

Entre juillet et septembre 2022, 319 430 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont entrés en formation.

Le nombre d'entrées en formation enregistre une baisse de 2,7% sur un an et reste très nettement supérieur au niveau observé au 3^e trimestre 2019 (+51%).

La baisse observée sur un an s'explique par le recul des entrées en formations CPF autonome (-5%, -7 500 entrées) et de celles financées par les conseils régionaux (-9%, -8 000 entrées) à l'inverse des entrées en formation financées par Pôle emploi qui augmentent (+9%, +5 000), tirées notamment par les entrées en préparation opérationnelle individuelle qui augmentent fortement (+44%, +2 600).

GRAPHIQUE 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



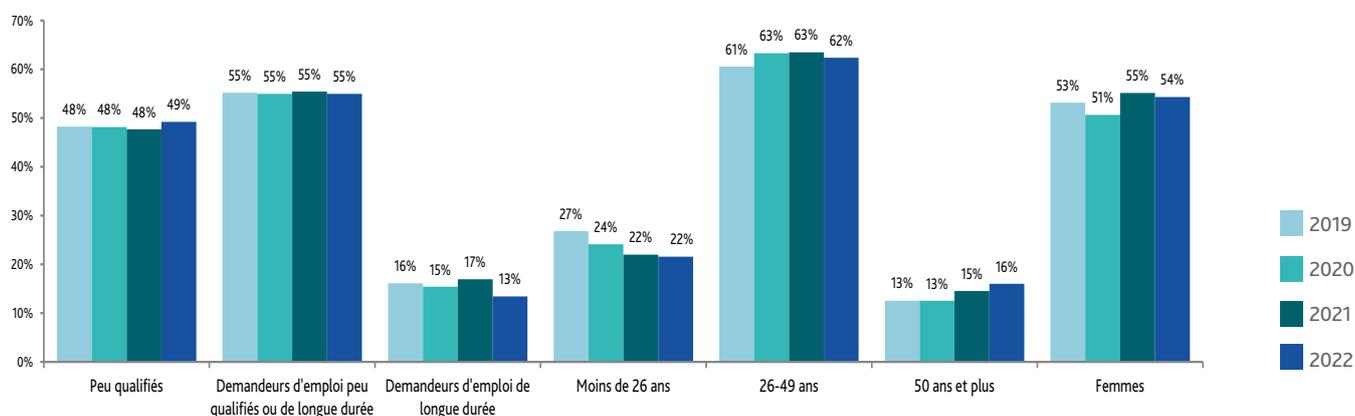
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

LA PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE DIMINUE DE PRÈS DE 4 POINTS EN LIEN AVEC LEUR BAISSSE DANS LA DEMANDE D'EMPLOI

Au troisième trimestre 2022, la moitié (49%) des entrants en formation sont des demandeurs d'emploi peu qualifiés, soit un point et demi de plus qu'en 2021 [cf. graphique 2].

Par ailleurs, 13% des bénéficiaires d'une formation sont chômeurs de longue durée (- 4 pts) et plus d'un sur cinq a moins de 26 ans (stable sur un an). La baisse des entrées en formation des demandeurs d'emploi de longue durée est à mettre en regard de la baisse de leur nombre dans la demande d'emploi, leur poids passant de près de 25,4% au 3^e trimestre 2021 à 21,1% au 3^e trimestre 2022. La part des femmes enregistre un léger recul (-1pt), mais elles restent majoritaires (54%).

GRAPHIQUE 2
CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION AU 3^E TRIMESTRE



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

43% DES ENTRÉES EN FORMATION MOBILISENT LE CPF AUTONOME

Au troisième trimestre 2022, les formations CPF Autonome pèsent 43% du total des formations de demandeurs d'emploi [cf. tableau 1], soit 138 200 formations.

La part des formations financées, totalement ou partiellement, par Pôle emploi progresse de 2 points par rapport au troisième trimestre 2021 : elle est de 25%. Cette part est cependant en nette diminution depuis 2020, contrepartie de la montée en charge du CPF Autonome qui s'est substitué en partie aux formations de type AIF, financées par Pôle emploi. La part des formations financées via l'AFC reste stable (8%), soit autour de 26 200 entrées.

TABLEAU 1

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE ET L'OBJECTIF DE FORMATION

	Répartition du nombre d'entrées en formation - par type de formation			
	3e trimestre 2019	3e trimestre 2020	3e trimestre 2021	3e trimestre 2022
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Par type de formation				
AFC	6%	8%	8%	8%
AIF	31%	11%	8%	9%
POEI	3%	2%	2%	3%
AFPR	5%	4%	3%	3%
POEC	4%	3%	2%	2%
Conseil Régional	41%	31%	28%	26%
Autres formations (Agefiph, etc.)	9%	6%	5%	6%
CPF autonome		34%	44%	43%
Par objectif de formation				
Certification	43%	47%	49%	51%
Professionalisation	14%	11%	8%	8%
Pré-qualification	4%	4%	4%	4%
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	9%	6%	5%	6%
Remise à niveau, savoir de base, initiation	6%	7%	8%	8%
Mobilisation, aide au projet professionnel	3%	4%	4%	4%
Perfectionnement, élargissement des compétences	10%	15%	16%	13%
Formation à la création d'entreprise	2%	4%	5%	4%
Autres	10%	3%	2%	1%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

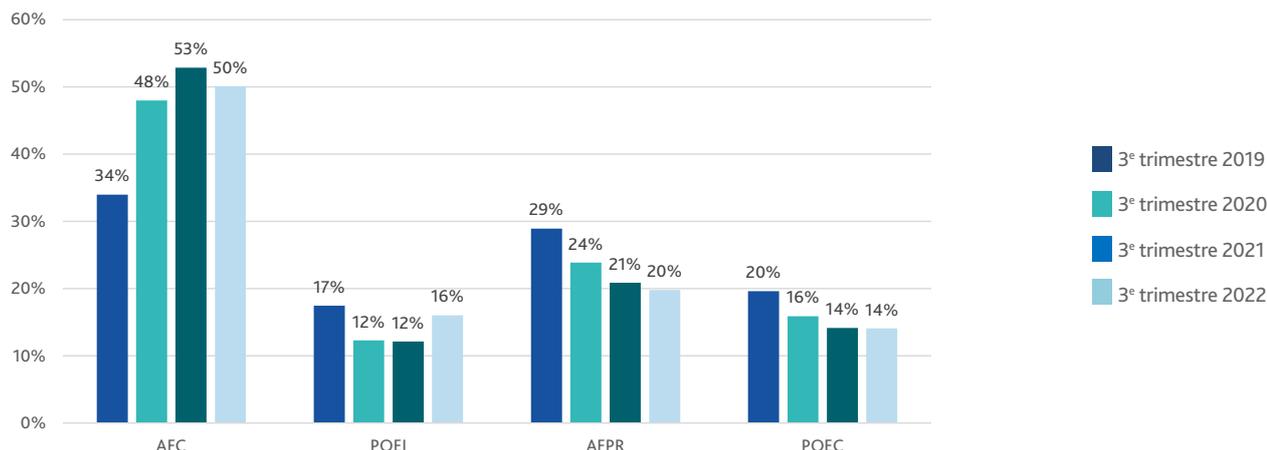
Les entrées en formation pour objectif de certification progressent sur un an (+2 pts), elles représentent une formation sur deux (51%). La part des entrées pour perfectionnement, élargissement des compétences diminue sur un an (-3 pts par rapport à 2021) et celle visant la création d'entreprise est également en baisse (-1 pt). Celles des formations de remise à niveau, mobilisation/aide au projet professionnel varient peu sur un an, et représentent un peu plus d'une formation sur dix (12%).

52 % DES FORMATIONS FINANCÉES PAR PÔLE EMPLOI HORS AIF MOBILISENT L'AFC

En volume, les formations financées par Pôle emploi hors AIF sont en hausse par rapport à 2021 et 2020 (52 300 au troisième trimestre 2022 contre 48 000 en 2021), l'ensemble des dispositifs concourent à cette augmentation. Les AFC représentent, au troisième trimestre 2022, 50% des formations financées par Pôle emploi (exclusion faite des AIF). Les parts des AFPR et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective diminuent depuis 2019. A l'inverse après une stagnation en 2021, la part des POEI est en hausse de 4 points.

GRAPHIQUE 3

RÉPARTITION DES FORMATIONS FINANÇÉES PAR PÔLE EMPLOI HORS AIF



Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi entrés dans une formation financée par Pôle emploi, hors AIF
 Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

LA DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS DIMINUE

La durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi continue de diminuer au 3^e trimestre 2022 ; en baisse de 26 heures sur un an, elle est égale à 449 heures [cf. tableau 2].

En 2020, la durée de formation avait chuté de 163 heures, conséquence du succès des formations financées par le CPF autonome qui sont dans leur grande majorité de très courte durée (durée de 67 heures en moyenne au troisième trimestre 2022). Seuls les types de formations POEI et POEC ont une durée de formation en hausse sur un an (respectivement +19 et +29 heures en moyenne). La baisse de la durée moyenne de formation est constatée quel que soit l'objectif de formation, à l'exception des formations dont l'objectif est « Remise à niveau, savoirs de base, initiation » dont la durée de 202 heures au troisième trimestre 2022 a augmenté de 22 heures sur un an. Les formations dont l'objectif est le perfectionnement, l'élargissement des compétences sont parmi les formations avec les durées moyennes les plus faibles (95 heures en moyenne) ; les formations CPF autonome y sont largement majoritaires (67%). La durée des formations avec un objectif de certification reste stable sur un an (-2 heures sur un an) et s'établit à 309 heures.

TABLEAU 2

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	3 ^e trimestre 2019	3 ^e trimestre 2020	3 ^e trimestre 2021	3 ^e trimestre 2022
Ensemble	669	506	475	449
Par type de formation				
AFC	471	510	604	568
AIF	284	319	338	325
POEI	268	244	267	286
AFPR	283	286	278	271
POEC	343	353	329	359
Conseil Régional	1 054	1 075	1 111	1 111
Autres formations (OPCA, Agefiph...)	1 048	950	954	818
CPF Autonome	-	61	79	67
Par objectif de formation				
Certification	1 000	749	705	665
Professionalisation	402	373	405	389
Pré-qualification	482	299	273	250
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	277	271	274	278
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	270	215	180	202
Mobilisation, aide au projet professionnel	323	295	293	246
Perfectionnement, élargissement des compétences	340	201	160	117
Formation à la création entreprise	93	49	53	48

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
 Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

TROIS CHAMPS DE FORMATIONS CONCENTRENT PLUS D'UN TIERS DES ENTRÉES EN FORMATIONS

Au troisième trimestre 2022, les dix premiers champs de formation concentrent un peu moins de deux-tiers des entrées en formation¹ [cf. tableau 3]. Plus précisément, cinq champs regroupent près de la moitié des entrées en formation : le transport (16%), le développement professionnel et personnel (13% ; préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.), la santé (7%), les langues (6%) et la manutention (5%). Au sein de ce top 10, ce sont les formations dans la santé ou l'action sociale qui ont les durées moyennes les plus élevées (respectivement 1 936 et 1 304 heures). En revanche, les formations à la gestion des organisations (82 heures) et en manutention (86 heures) sont relativement courtes.

TABLEAU 3
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	3 ^e trimestre 2019		3 ^e trimestre 2020		3 ^e trimestre 2021		3 ^e trimestre 2022	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Transport	11%	238	15%	146	15%	120	16%	123
Développement personnel et professionnel	14%	318	12%	315	10%	309	13%	257
Santé	10%	2 158	8%	1 982	8%	2 022	7%	1 936
Langues	3%	256	6%	148	9%	98	6%	144
Manutention	6%	123	7%	91	5%	103	5%	86
Gestion organisations	2%	284	5%	95	6%	80	5%	82
Action sociale	6%	1 477	4%	1 395	5%	1 290	4%	1 304
Services commerces proximité	3%	562	3%	458	4%	408	4%	398
Secrétariat assistanat	3%	718	3%	674	3%	641	3%	569
Agroalimentaire	2%	666	2%	521	2%	413	2%	345

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 3^e trimestre 2022 sont présentés ici.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Edita JASAROSKI-DAUTI
Direction des Statistiques, des Etudes et de l'Evaluation

1. 66 champs de formation existent actuellement dans la nomenclature V13 (entrée en vigueur ce trimestre).

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des trois types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.
- depuis le début de l'année 2020, les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

LES TYPES DE FORMATION

- **Compte personnel de formation (CPF)** : l'application « Mon compte Formation » permet aux demandeurs d'emploi de financer intégralement et de manière autonome leur formation en mobilisant leur Compte Personnel de Formation (CPF). Ces formations sont dénommées CPF Autonome.
- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)** et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : intègrent notamment les stages financés par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO et Pôle emploi. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le [site](#).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

WWW.POLE-EMPLOI.ORG



ISSN 2555-8404